



P.V. N°10

09/04/2026

**COMMISSION DE GESTION DES COMPÉTITIONS
ET DES REGLEMENTS DU DISTRICT
DU GERS DE FOOTBALL**



La Commission de gestion des compétitions s'est réunie le jeudi 9 avril 2026 pour faire un point sur la fin de saison 2025/2026 et faire un rappel sur le système des coupes pour la saison 2026/2027.

Championnat : la saison se termine le week-end du 9 et 10 mai 2026 pour la D2 et D3 et le week-end du 30 et 31 mai 2026 pour la D1 11teamsports.

A la suite de la journée prévue le week-end du 25 et 26 avril 2026, pour la D2 et la D3, la Commission des Compétitions reprendra la planification de la dernière journée et, dans la mesure du possible, fera en sorte que les matchs à enjeu soient joués sur un créneau horaire identique. Les matchs pourront donc être tout aussi bien le samedi soir que le dimanche après-midi selon les possibilités de planification.

Les 1/2 finale de D3 se joueront le week-end du 16 et 17 mai 2026, les rencontres, après tirage au sort, seront le :

- 1^{er} de la poule D contre le 1^{er} de la poule A
- 1^{er} de la poule B contre le 1^{er} de la poule C

Le lieu restant à déterminer, un appel d'offre a été réalisé pour un site d'accueil de ces rencontres. Si l'appel s'avère infructueux, le lieu de rencontre sera celui du 1^{er} nommé au tirage au sort.

Les finales de D2 et D3 seront le samedi 30 mai 2026.

Concernant les 4 coupes, à ce jour nous connaissons les finalistes de la Coupe des Réserves qui sont Isle Jourdain 2 et Aignan 2. Les autres finalistes seront connus à l'issue du week-end du 2 et 3 mai 2026.

Les finales sont prévus les samedi 6 et 13 juin 2026 ; le planning sera donné à l'issue des 1/2 finale.

Point sur les montées et descentes – Saison 2025/2026

<i>Tableau Montées / Descentes – Saison 2025 – 2026</i>				
<u>Descente ligue</u>	<u>D1 – 12 équipes</u>	<u>D2 → 16 équipes (2*8) → 12 équipes</u>	<u>D3 → 33 équipes (3*8 + 1*9) → 18 équipes</u>	<u>D4 → ? équipes</u>
0	1 montée en R3 – 2 descentes en D2	2 descentes de D1	7 descentes de D2	18
	3 montées de D2	3 montées en D1 – 7 descentes en D3	4 montées en D2	
		4 montées de D3	18 descentes en D4	
1	1 montée en R3 – 2 descentes en D2	2 descentes de D1	8 descentes de D2	19
	2 montées de D2	2 montées en D1 – 8 descentes en D3	4 montées en D2	
		4 montées de D3	19 descentes en D4	
2	1 montée en R3 – 3 descentes en D2	3 descentes de D1	9 descentes de D2	20
	2 montées de D2	2 montées en D1 – 9 descentes en D3	4 montées en D2	
		4 montées de D3	20 descentes en D4	
3	1 montée en R3 – 4 descentes	4 descentes D1	10 descentes de D2	21
	2 montées de D2	2 montées en D1 – 10 descentes en D3	4 montées en D2	
		4 montées de D3	21 descentes en D4	

Les règles sont notamment mentionnées à l'article 17 et 77 des règlements généraux et spécifiques du district du Gers.

Quelques points importants à souligner :

« Lorsqu'une équipe première d'un club descend dans une division où se trouve son équipe réserve, cette dernière est automatiquement rétrogradée.

En cas de descente de l'équipe première d'un club dans une division inférieure où se trouve déjà son équipe réserve, celle-ci, même si elle a obtenu le droit de monter sportivement, descend également d'une division ... »

« Si une équipe est rétrogradée administrativement, alors que son classement lui aurait permis d'éviter cette descente, cette rétrogradation sera considérée comme une descente supplémentaire à celles fixées réglementairement dans cette division. La place vacante ainsi créée sera comblée par une équipe issue de la division inférieure selon les critères définis dans ce présent règlement. »

« Pour les championnats séniors, il sera procédé aux accessions et descentes en fonction des descentes ou accessions en Championnat de Ligue ... »

« Pour combler les vacances des divisions supérieures, les équipes appelées à pourvoir ces vacances seront désignées parmi les équipes classées de la deuxième à la troisième place de la poule concernée par cette vacance, sans aucune possibilité pour les autres équipes classées à partir de la quatrième place de prétendre à l'accession en cas d'impossibilité d'accéder à la division supérieure par les équipes susvisées ... »

Le Gestionnaire

Stéphane MEAU

Le Président

Franck BRANA